

ABONNEMENT

Par année.....\$3.00
Pour six mois..... 1.50
Pour quatre mois..... 1.00

Edition Hebdomadaire
Pour l'année.....\$1.00
Payable d'avance.

"RELIGION ET PATRIE"

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

LOUIS LUSSIER, Rédacteur

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

STANISLAS DRAPEAU, Administrateur

ADMINISTRATION

"LE CANADA," QUOTIDIEN, Le seul journal français à Ottawa

"LE COURRIER DE HULL," HEBDOMADAIRE, Renfermant les matières de l'édition Quotidienne.

Abonnement, \$1 par année seulement

Impressions de LUXE et de COMMERCE exécutées avec soin et promptitude, en plusieurs couleurs, Argent, Or, Bronze, etc., d'un fini supérieur.

PRIX TRÈS RÉDUITS

Les ordres envoyés par la Poste reçoivent une attention toute spéciale et sont exécutés avec soin.

S'adresser à Mr l'Administrateur du "CANADA," OTTAWA.

LE CANADA

Ottawa et Hull, 9 Février 1885

LA LOI DES ECOLES

Un bill vient d'être introduit à la Législature d'Ontario par M. Ross, de Middlesex, pour amender et refondre la loi provinciale des écoles.

Cette législation va répondre à un besoin qui se faisait vivement sentir, et elle sera accueillie chaleureusement par tous ceux qui ont à faire l'application de notre loi scolaire. Depuis sa mise en force, en effet, et il y a longtemps de cela, on a si bien réussi à défigurer le texte primitif par des amendements et des adjonctions, que l'étude en est très-difficile pour ne pas dire davantage, et que tous les statuts doivent être mis en réquisition pour régler le moindre point qui tombe sous son contrôle.

Avec le projet de M. Ross, tous ces inconvénients-là disparaissent. On simplifie la loi; on l'amende partout où il paraît utile; on élimine de son texte actuel tous les sujets de doute que l'expérience du passé y a signalés. Puis, la loi scolaire prend un corps régulier; elle se divise en sections distinctes, qui permettent de ne pas confondre les règles destinées à régir les écoles rurales avec celles qui ont le contrôle des écoles de villes, villages, townships non-organisés.

Parmi les amendements que M. Ross suggère, le premier concerne les secours pécuniaires qui sont accordés aux écoles. Il y est demandé que l'âge scolaire soit limité de cinq à vingt-un ans, et que cette règle serve de cadre au prélèvement de la contribution, chaque fois qu'elle sera permise. Un second amendement statue que pour avoir droit de vote, à l'élection des Commissaires, il faut être sujet anglais de naissance ou par naturalisation, et il est réglé plus loin que tout directeur de bureau, sous l'autorité de la loi des écoles, doit avoir la même qualification.

Le projet de loi de M. Ross prévoit ensuite aux règlements hygiéniques qui doivent être observés dans les écoles, et après avoir touché la question de l'union scolaire, il suggère des moyens de rendre plus efficace le recensement des enfants en âge de fréquenter les classes et de ceux qui s'en abstiennent. Il donne aussi certains chiffres pour servir de base à la répar-

tion pour le paiement des instituteurs et les autres fins de l'enseignement.

Passant ici à la qualification de ceux à qui est confiée l'instruction des enfants, il propose que les certificats de 3e classe ne soient valables que dans le comté où ils ont été obtenus, et que ceux de 4e classe qualifient leurs porteurs dans toute la province. Il veut aussi que dans les comtés où les langues anglaises et françaises doivent être enseignées, les instituteurs aient à subir un examen sur les matières de ces deux langues.

Enfin, il règle la contribution au fonds de retraite des écoles, et il établit l'obligation d'assister aux classes, en suggérant d'adopter le système anglais, qui ne permet pas d'admettre un enfant dans une manufacture, durant l'âge scolaire, sans qu'il ait auparavant subi un examen satisfaisant.

Nous n'avons fait, on le comprend, que toucher légèrement les réformes que M. Ross suggère; mais, cela suffit déjà pour démontrer que si son projet est entaché de certaines imperfections, il contient au moins beaucoup de qualités propres à promouvoir l'enseignement scolaire et à le rendre plus efficace.

Ceci mérite assurément sa part de considération, surtout dans notre siècle où des connaissances au moins rudimentaires aident tant au succès et mènent si souvent à la fortune.

RECETTES ET DÉPENSES DU CANADA

Le Canada a retiré, durant le dernier exercice financier, un revenu de \$31,861,931. Cette somme est de beaucoup moindre que celle perçue durant les deux dernières années. Elle excède cependant considérablement celles perçues jus qu'en 1882.

Voici un tableau nous fournissant un état du revenu en 1879, en 1883, année de l'inauguration de la politique nationale, et durant l'année dernière (1884).

Table with 4 columns: Year, Douanes, Achats, Timbres, Postes, Travaux Publics, Divers, Total. Rows for 1879, 1883, 1884.

La diminution que ce tableau constate ne doit pas s'apprécier seulement qu'à la face des chiffres, et elle s'explique très-aisément, si on se rappelle que chaque année, et durant la dernière session particulièrement, de fortes remises de droits ont été faites sur certains articles d'utilité générale et de nécessité première.

Naturellement, les revenus de la douane se sont trouvés affectés par ces changements, et de là provient, pour une bonne part, le déficit apparent que consta-

tent les recettes de l'an passé comparées à celles de 1883.

A part cette raison, d'ailleurs, il faut aussi faire entrer en ligne de compte que les importations ont beaucoup diminué par suite du surcroît de production de l'industrie nationale, et que la valeur des effets de manufacture a baissé considérablement, sous l'effort de la crise qui affecte le monde des affaires. Cette double modification a nécessairement contribué largement à produire le résultat qui est constaté aujourd'hui. Elle ne dépend pas le moins du monde, cependant, de l'inefficacité de la politique actuelle, puisqu'on la rencontre dans tous les autres pays, même dans l'Angleterre libre-échangiste.

Quant au chapitre de la dépense, il représente un chiffre de \$31,107,706, laissant en faveur des recettes un surplus de plus de \$700,000.

L'exercice financier 1883-84 est donc très-satisfaisant; et la politique nationale a prouvé, encore une fois, qu'elle est la gardienne sûre et efficace de l'intérêt public et de la fortune des particuliers.

LA VERTU DU FREE PRESS

Le Free Press n'est pas content. Il a constaté que notre journal a reçu du gouvernement plus d'impressions et d'annonces qu'il ne lui en a été payé à lui-même, et il est particulièrement furieux contre les distributeurs du patronage public, qui ont ainsi mis, paraît-il, notre indépendance à l'épreuve.

L'écrivain de l'organe grit nous toise évidemment ici à son aune, et en cela il se trompe grossièrement. Si, en effet, il entre dans son caractère de mesurer la louange ou la censure suivant le plus ou moins d'écus sonnants qui tombent dans son escarcelle, nous tenons à lui assurer que pour notre part nous n'entendons pas notre devoir de cette manière-là, et que les faveurs pas plus que les menaces n'ont pour habitude de nous empêcher d'aller droit notre chemin. Maintenant, que le Free Press se plaigne de ne pas être comblé de faveurs, ministérielles; c'est une riche et grosse ineptie. Le gouvernement à la vérité, y gagnerait peut-être un peu moins d'acrimonie, de la part du confrère; mais, comme le gouvernement n'a pas besoin de cela pour vivre, il donne son patronage à qui de droit.

NOUVEAU CONSEILLER LEGISLATIF

La Gazette de Joliette annonce officiellement la nomination de M. le Dr Lavallée au Conseil Législatif de Québec, en remplacement de l'honorable M. Masson.

POUR LA NOUVELLE ORLÉANS

C'est aujourd'hui qu'a lieu le départ de nos confrères de la Presse Associée de Québec, qui se rendent en excursion à la Nouvelle-Orléans. Nous leur souhaitons joyeux voyage.

Le vicaire-général du diocèse de Gibraltar, a été assassiné. On suppose que le meurtrier était fou. Il attaqua ce prêtre dans la sacristie et le poignarda à mort.

Nouvelle Annonce

Le soussigné remercie ses nombreuses pratiques, pour l'encouragement libéral qu'elles m'ont cessé de lui accorder depuis qu'il est dans le commerce. Aujourd'hui il a le plaisir de les informer qu'il vient de recevoir

10,000 pièces de Tapisserie Chinoise nouvellement importée, avec aussi un lot de patrons fleuris pour chapeaux. Papier vert de 36 x 42 pouces. Papier doré et argenté. Livres de Messe Anglais et Français, et une foule d'autres articles religieux, pour école, trop longs à énumérer ici.

Venant également d'être reçu un assortiment complet de CHAPRAUX du PRINTEMPS et de L'ÉTÉ, à très bas prix. Verreries, Bijouteries, etc., de premier choix; Vaiselle anglaise, à très bon marché.

On continue comme ci-devant à repasser, teindre et repasser toutes sortes de fourrures, à des prix modérés.

EDOUARD THEREAU, 290 Rue DALHOUSIE, 21 Nov. '84

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Des soumissions distinctes, cachetées, (contenant plans et devis), adressées au soussigné et endossées "Soumission pour l'appareil de chauffage à eau chaude, pour le Bureau de Poste, de Kingston, Ont., seront reçues à ce bureau jusqu'au LUNDI, 16 FÉVRIER prochain.

Les plans et devis, etc., pourront être examinés au bureau des Travaux Publics, à Ottawa, et au bureau de M. Power & Fils, architectes, à Kingston, le ou après mercredi 12 FÉVRIER courant.

Les soumissionnaires devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées et signées par les soumissionnaires mêmes.

Un chèque de banque accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable M. J. Power & Fils, Travaux Publics, égal à cinq pour cent du prix de la soumission doit accompagner cette dernière, laquelle somme sera consignée, si le soumissionnaire refuse d'accepter le contrat pour l'ouvrage aux taux et termes mentionnés dans sa soumission. Le chèque ainsi envoyé sera retourné à chaque soumissionnaire dont la soumission n'aura pas été acceptée.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. Par ordre. A. GOBELL, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 24 Janvier 1885

LECONS DE CHANT

Madame Christian recevra les élèves qui voudront bien l'honorer de leur confiance, chez madame Lamothé, au No 376, rue Sussex, vis-à-vis la Basilique. 17 janv.—1 m

Bureau d'Agent d'Immeuble

MACDONALD NO 9 RUE ELGIN. ÉTABLI 1884.

A. B. MACDONALD, Encanteur de la Reine, RESIDENCE,.....253 RUE NICHOLAS

FUMEZ LES CIGARES

CABLE ET

EL PADRE

MANUFACTURÉS PAR S. DAVIS & FILS MONTREAL.

3 déc. 1 an.

O. POTVIN, Barbier et Marchand de Tabac

No 164 RUE BROAD, (Vis-à-vis la GARE du PACIFIQUE.) Des ouvriers sont attachés à cet établissement, pour la coupe des cheveux et la barbe. Dans le département du commerce, se trouve un assortiment complet de Tabacs, Cigares, Pipes, de divers prix et qualités.

Aussi Estampilles de la Poste, pour lettres et journaux. Ottawa, 7 février, 1886. 2 m

FETES! FETES! FETES! MAGASIN DE GROS.

CHAMPAGNE! VINS RECHERCHÉS! CIGARES! Un assortiment complet de liqueurs choisies et cigares, vient d'être reçu au numéro 450, rue Sussex à l'entrepôt W. O. McKay.

Liqueurs françaises et italiennes, Carton et Gastier, St. Julien, Sauterne, Brillon, Ayala, Chateau-d'ay, J. H. Mumm, Chartrouse, Kummel, Bénédictine, Curaco, Moraskno Vermont, Torino, Eau-de-Vie, Gin, en fûts et en caisse. CIGARES de qualités variées, importés et Canadiens. Ordres promptement exécutés, effets livrés à domicile.

NO. 450, RUE SUSSEX W. O. MCKAY, Propriétaire. Ottawa, 5 Déc. 1884 1 an

Aux Inventeurs

J. Coursolle & Cie., Solliciteurs de Brevets d'Invention Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois Agences et correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.

J. COURSOLLE & Cie., CHAMBRE VICTORIA, Vis-à-vis le bureau des Brevets, OTTAWA, Ont. 3, P.—Boite 68, 24 Fev 1883

E. VEZINA BIJOUTIER et HORLOGER

No. 536, Rue Sussex, OTTAWA. CADEAUX DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN Assortiment complet de Bagues, Anneaux, Epingles, Boucles d'oreilles, Montres en or et en argent

A MOITIÉ PRIX Ouvrage fait à ordre sous le plus court délai à des prix modérés. AGENT pour la célèbre montre Waltham. E. VEZINA, Porte voisine du VARIETY PALACE, 1 an

AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et endossées "Soumission pour glaces, Bâti-sses Publiques, Ottawa, et Maison du Gouvernement" seront reçues à ce bureau jusqu'à mardi, le 17 février, pour remplir la glacière et la vieille bâtisse du magasin militaire, aux écluses du Canal Rideau, Ottawa, et à la maison du Gouvernement.

La soumission de chaque morceau de dimensions suivantes, savoir: 3 pieds x 1 pied et 1/2; et ce prix devra couvrir les frais de placement et de la sciure de bois nécessaire à cet effet. La glace sera mesurée avant d'être placée à la glacière et le paiement sera fait conformément à cette mesure.

N. B.—La glace sera prise sur la rivière Ottawa, au-dessus des Chutes des Chaudières. Par ordre, A. GOBELL, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 3 Février, 1885.

Ma. dougall, Macdougall & Belcourt, AVOCATS, PROCUREURS,

Agents pour les affaires de la Cour Suprême, le Parlement, et des Départements du Canada, etc. "Scottish Ontario Chambers" coin des rues Sparks et Elgin, Ottawa. Hon. Wm. Macdougall, C. R. FRANK M. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, L.L.M. N. B.—Mr. Belcourt, membre du Barreau d'Ontario et de celui de Québec, s'occupera aussi des affaires régissant son attention de cette dernière Province. 16 déc

CHAS DESJARDINS No. 40 RUE SPARK OTTAWA.

AGENT D'ASSURANCE sur la VIE et contre le FEU, Cité et District d'Ottawa.

COMPAGNIES REPRÉSENTÉES: La Citizens, DE MONTREAL, La Northern, Co. ANGLAISE, La Caledonian, do La Phoenix, do Capital et Actif Réunis

\$40,000,000 ASSURANCES SOLICITÉES, AGENT FINANCIER de PLACEMENTS et COURTIER.

ACTIONS de Banques et de Compagnies incorporées, achetées et vendues pour argent et sur marge.

EMPRUNTS négociés pour particuliers, Corporations Municipales et Scolaires, Fabriques et Eglises à des conditions très avantageuses. Taux d'intérêt réduits.

ARGENT placé sur garanties de première classe. LES capitalistes trouveront leur avantage à correspondre avec M. Chas Desjardins. BUREAUX: Edifice de l'Hôtel Russell, rue Sparks, Ottawa.

E. G. LAVERDURE MAGASIN GÉNÉRAL DE FERRONNERIE

Vous trouverez chez moi tout ce qu'il faut dans cette ligne Outils, Clous, Câble, Chaîne, Etc. Peintures, Huiles, Vernis, Vitres, Mastix Etc.

Comme par le passé un assortiment complet de QUINCAILLERIE, 69 & 71 Rue WILLIAM

PROVINCE DE QUÉBEC

Département des Terres de la Couronne

SECTION DES BOIS ET FORÊTS Québec, 20 décembre 1884.

Avia est par le présent donné que, conformément aux dispositions de l'acte 36 Victoria, chapitre 2, les coupes de bois suivantes seront mises à l'enchère, dans la salle de ventes du Département des Terres de la Couronne, en cette ville, MRCREDI, le 25 FÉVRIER 1885, à 10-30 a. m.

AGENCE D'OTTAWA Bloc A, arrosé par la Rivière Ottawa

1er Rang. Limites No 5, 6, 1/2 milles carrés, No 7, 103 milles carrés, No 8, 16 milles carrés, No 9, 224 milles carrés, No 10, 42 milles carrés, No 11, 40 milles carrés, No 12, 372 milles carrés.

2e Rang. Limites Nos 6, 7, 10, 11, 12, 50 milles carrés chaque. 3e Rang. Limites Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 50 milles carrés chaque. Cette vente sera soumise aux conditions ordinaires, dont les détails peuvent être obtenus sur demande, au département des Terres de la Couronne, ou au bureau de l'Agent des Bois de la Couronne à Ottawa. E. E. TACHE, Assistant-Commissaire des Terres de la Couronne.

N. B.—D'après la loi, les journaux nommés à cet effet, par Ordre en Conseil, sont les seuls autorisés à publier cet avis.

Hotel du Canada

Mr. ALEXIS RENAUD, ci-devant associé de M. E. E. Lauzon, informe le public en général qu'il vient de reprendre son ancien poste, au Nos. 56, 58 et 60 rue Murray. Le public voyageur trouvera toujours à cet hôtel une pension de première classe. M. Renaud étant continuellement en rapport avec les marchands de bois et les contracteurs de chemin de fer, les hommes de chantiers trouveront toujours chez lui à s'engager au prix le plus élevé.

A. RENAUD, propriétaire, No 56, 58 et 60 Rue Murray, 16 déc